



LE CPA LAVAL ANNONCE LA TENUE DES



Jeux du Québec régionaux – Laurentides 2012

Le 21 Janvier 2012

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région suivante :

- Laurentides

Président(e) comité organisateur : Carole Pageau
Téléphone : Courriel :

Président(e) de la compétition : Dominique Petit
Téléphone : Courriel : dominique18@sympatico.ca

Représentant technique : Carole Pageau

Spécialiste de données en chef : Normand Lemay

Spécialiste de données informatique : Pauline Dumont

LA FÉDÉRATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUÉBEC

N° DE SANCTION : R-11-075

NOM DU CLUB HÔTE : CPA Laval

ADRESSE : 4939 de la Fabrique, Laval, Qc, H7V 1A4

COURRIEL : cpalaval@caplaval.qc.ca

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.0 Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Arena Laval-Ouest

6200, Boul. Arthur-Sauvé

Laval, Qc

Téléphone :

2.0 Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de Glace 1 85 X 200

3.0 Responsabilités

Patinage Canada, la Fédération, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, la Fédération, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4.0 Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclus de toute compétition subséquente.

5.0 Restrictions

Aucune restriction

6.0 Inscriptions

Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis par chaque patineur désirant s'inscrire à une ou plusieurs catégories. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription :

Devront être reçu au plus tard le 10 décembre 2011 à votre club d'appartenance.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7.0 Date limite d'âge

Le 1^{er} juillet qui précède la compétition pour les patineurs de catégorie compétition.

8.0 Frais d'inscriptions

70.00 \$ par événement

30.00 \$ pour les événements des Olympiques spéciaux

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de votre club et datés **au plus tard le 10 décembre 2011**.

Aucun chèque postdaté après le 10 décembre 2011 ne sera accepté

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de 25.00 \$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

9.0 Date limite des tests

La date limite des tests est le 1^{er} janvier qui précède la compétition.

10,0 CALCUL DES RÉSULTATS

CPC Veuillez prendre note que la méthode de Calcul par points cumulatifs sera utilisée pour toutes les épreuves.

11.0 Musique

Chaque patineur devra fournir deux CD lors de l'enregistrement.

12.0 Enregistrement

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD. Le nom, la catégorie, la priorité (1 ou 2) et la durée du programme doivent apparaître clairement sur chacun des CD. Le tout sera sous la responsabilité des préposés à la musique jusqu'à la fin de la compétition.

Les entraîneurs membres de Patinage Canada et certifiés selon les exigences devront s'enregistrer et présenter la carte photo (obligatoire). Le niveau 1 complété est exigé pour tous les entraîneurs à l'exception des nouveaux entraîneurs (carte photo d'entraîneur comme preuve d'éligibilité).

13.0 Frais d'admission

Gratuit

- Le concurrent et un accompagnateur auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la **carte photo** (obligatoire).

14.0 Prix

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix.

- Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant ou équipe, une médaille sera remise.

15.0 Trophée perpétuel

- Non applicable

16.0 Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera transmis

- Sera disponible sur Internet à l'adresse : www.arpal.ca

17.0 Formation des groupes

Les groupes de patineurs des catégories compétition seront formés selon les règlements de Patinage Canada

18.0 Vidéo

- Vidéo disponible sur place pour filmer votre enfant. Coût : \$
- Non applicable

19.0 Restaurants

- Il y aura un casse-croûte à l'aréna qui sera ouvert durant la compétition.

21.0 Critères techniques

CATÉGORIES AVEC ÉLIMINATION RÉGIONALE

Pour toutes les catégories les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 de Patinage Canada.

NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition novice en simple
Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Programme libre en musique : A Dames 3 minutes +/- 10 sec.
D Messieurs 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition pré-novice en simple
Âge : Ne pas avoir atteint 15 ans au 1 juillet qui précède la compétition

Programme libre en musique : B Dames 3 minutes +/- 10 sec.
E Messieurs 3 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ DAMES ET MESSIEURS

Qualification : Test de compétition juvénile en simple. Les concurrents juvéniles âgés de moins de 12 ans (dames) et de moins de 13 ans (messieurs) le 1 juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : C Dames 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes
F Messieurs 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

JUVÉNILÉ COUPLE:

Qualification : Test de compétition juvénile en couple
Âge : Aucune restriction

Programme libre en musique : G Couple 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ DANSE

Qualification : Test complet junior bronze en danse
Âge : Aucune restriction

Danses Libre : H Danse

Une danse libre d'une durée de 2 minutes (+ ou – 10 secondes). La composition du programme libre et les exigences d'un programme bien équilibré sont présentées dans la section Connexion des membres du site Web de Patinage Canada.

NIVEAU 3 DAMES ET MESSIEURS

Admissibilité : Les patineurs concourant au niveau 3 doivent avoir franchi l'étape 6 du programme Patinage Plus sans avoir dépassé l'étape 7.

Programme libre en musique : M Dames : 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.
N Messieurs : 1 minute 30 secondes (+/- 10 secondes) et s'exécute sur une musique instrumentale.

Le programme doit présenter un programme équilibré comme indiqué dans les règlements des Olympiques spéciaux.

4) Processus de sélection

Seuls les athlètes de la catégorie 21 ans et moins sont éligibles à la Finale provinciale. L'équipe régionale sera composée de 4 athlètes affichant les meilleurs résultats au classement des régionaux, qui seront sélectionnés selon le processus suivant :

- Seront sélectionnés en priorité, 2 athlètes féminins et 2 athlètes masculins en alternant les niveaux d'habileté et en accordant préséance au niveau d'habileté le plus élevé.
- Le tableau qui suit illustre le processus de sélection régionale selon les niveaux représentés aux régionaux :

Priorité de sélection selon les niveaux aux régionaux	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Tous			1	1	1	1
Tous sauf niveau 3 Femmes ^o		1	1	1	1	
Tous sauf niveau 2 Hommes	1			1	1	1
Aucun homme		1		1		2
Aucune femme niveaux 1 et 3			1	2	1	

Procédure pour les éliminations régionales

Jeux du Québec régionaux

Élimination régionale

Chaque région doit tenir une compétition pour sélectionner son équipe pour la finale provinciale (Jeux du Québec ou Jeux de la participation). Le club d'appartenance du patineur détermine la région où il participera à la compétition. Dans le cas d'un couple en style libre ou en danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région qu'il veut représenter et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire participer à la compétition en simple, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans les deux catégories. Un patineur ne peut représenter sa région à la fois en danse et en couple. **Les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.**

Composition de l'équipe régionale

Maximum: 8 entrées catégories compétitives
4 entrées des Jeux olympiques spéciaux

L'équipe qui représentera la région devra être formée de 8 entrées dans les catégories compétitives et 4 entrées pour les catégories des Olympiques spéciaux avec un maximum de 14 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre est une inscription et un couple en danse ou style libre est considéré comme une inscription).

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale est complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement, la deuxième place seulement) des 8 catégories compétitives des Jeux du Québec régionaux. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories aux régionaux, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G et H dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
 - 2) en cas de désistement après la date limite d'inscription, le remplacement se fera dans la même catégorie;
 - 3) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe 1 et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs repatineront à nouveau dans la même journée.
 - 4) pour les Olympiques spéciaux les sélections se feront de la façon suivante :
 - Seuls les athlètes de la catégorie 21 ans et moins sont éligibles.
 - L'équipe régionale sera composée de 4 athlètes affichant les meilleurs résultats au classement de la finale régionale, qui seront sélectionnés selon le processus identifié dans le tableau (voir Olympiques spéciaux – Processus de sélection)
- c) Les substitutions seront acceptées jusqu'au début de la compétition.
- d) Les patineurs des catégories pré-novice et novice, membres de l'Équipe du Québec pour l'année en cours, ne seront pas admissibles dans la catégorie où ils auront été concurrents aux championnats de section, mais ils pourront participer à la compétition dans une catégorie supérieure si le test est complété (s'applique que pour les patineurs pré-novice).
- e) Aucun concurrent ne peut s'inscrire dans plus d'une catégorie en simple.
- f) Pour toutes les catégories, les patineurs exécuteront seulement le programme libre.